

**Monsieur le Préfet**

Préfecture de la Dordogne

Cité administrative

24024 PÉRIGUEUX CEDEX

Le 2 Novembre 2020

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous solliciter car nos adhérents s'émeuvent de la poursuite de l'enquête publique actuellement en cours au sujet de l'installation d'un parc éolien sur la commune de Milhac-de-Nontron au lieu-dit "Le petit bos".

Ils ont le sentiment qu'il existe une contradiction entre les appels répétés à limiter les interactions entre les individus et la tenue d'une enquête publique qui réclame justement l'inverse. Le confinement qui vient de débiter ne fait que renforcer cette impression de recevoir des injonctions contradictoires. Dans cette portion du territoire, relativement rural, la population est plutôt âgée et pas forcément à l'aise avec internet. Dans ces conditions, il ne nous semble pas réaliste que le registre dématérialisé puisse se substituer à la rencontre des commissaires enquêteurs.

Actuellement, notre association n'est plus en capacité de jouer pleinement son rôle. Nous n'avons pas la possibilité d'organiser de réunion publique mais désormais, nous n'avons même plus la possibilité de distribuer des tracts explicatifs ni même de rencontrer nos adhérents en petit comité. Notre action est pourtant importante car elle permet de mettre en lumière les enjeux du projet que la population a souvent du mal à décrypter tant les dossiers comportant plus de 1000 pages sont difficiles à appréhender.

L'enquête publique qui nous préoccupe ne nous semble pas revêtir un caractère d'intérêt national fondamental ni même un caractère d'urgence.

Dans ces conditions, nous demandons, Monsieur le Préfet, un moratoire sur cette enquête publique jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire normale. Ce moratoire devrait certainement être étendu à toutes les autres enquêtes publiques actuellement en cours dans le département, notamment celle concernant le projet éolien de Verteillac-Cherval qui se trouve aux portes de notre zone d'influence. Par ailleurs, nous venons de prendre connaissance de l'arrêté de refus que vous venez de prononcer quant au projet de la Queue d'âne envisagé sur les communes de Saint-Saud-Lacoussière et Saint-Jory-de-Chalais. Nous nous félicitons de cette décision clairvoyante et nous formulons d'ores et déjà des vœux pour qu'il en soit de même pour le projet de Milhac-de-Nontron, tant les projets sont identiques à bien des égards.

Certain de votre compréhension et confiant dans votre capacité à agir promptement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, notre considération distinguée.



Pierre NIQUOT  
Président de VIAPL